

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0860/PR/MDN portant approbation du Budget prévisionnel de la Caisse Militaire de Retraite pour l'Exercice 2009.

n° 2009-0860/PR/MDN

Ministère
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Date de publication
5 décembre 2009

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2009

Date du numéro
15 décembre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°84-0041/PR/MDN du 24 avril 1984 portant Création de la Caisse Militaire de Retraite

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Etablissements public

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L du 24 janvier 1986 portant sur la définition et la gestion des établissements Publics

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux Etablissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Délibération n°2009-001/CMR du Conseil d'administration de la Caisse Militaire de Retraites

Sur Proposition du Ministre de la Défense. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Octobre 2009.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le Budget de la Caisse Militaire de Retraite pour l'Exercice 2009 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 07 avril 2009 comme suit

– Recettes	847 766 024 FDJ – Dépenses	1 517 490 374 FDJ – Résultat	669 724 350 FDJ
------------	----------------------------	------------------------------	-----------------

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH